

Le *Préfet*

A Destinataires in fine

Dossier suivi par : Sandia BOINALI
Inspectrice en sécurité sanitaire des aliments – Chargées de mission PNA
Service de l'Alimentation / Unité Sécurité Sanitaire des Aliments
Réf. : HA24004
Tél. : 0269 61 11 41
Mèl. : alimentation.dAAF976@agriculture.gouv.fr

Mamoudzou, le 6 février 2024

Objet : Compte rendu de la réunion du Comité Régional de l'Alimentation (CRALIM) de Mayotte du 6 décembre 2023

Pièces-jointes : Diaporamas présentés par la DAAF / Diaporamas des actions menées dans le cadre des subventions attribuées et des programmes pilotés ou bilans de financement des co-financeurs

Le Comité Régional de l'Alimentation de Mayotte s'est réuni le 06 décembre 2023, sous la présidence de Monsieur Cédric KARI-HERKNER, Secrétaire général adjoint de la Préfecture de Mayotte à Mamoudzou.

Personnes présentes / absentes : *Voir en annexes 1 et 2.*

Monsieur Le Secrétaire général adjoint de la Préfecture a ouvert la séance à 09 heures 10 en soulignant l'importance de l'instance du CRALIM autour de la question de l'alimentation déclinée sur le territoire de Mayotte. A sa demande, un tour de table de présentation des participants a été réalisé. Après avoir énoncé l'ordre du jour, il passe la parole à Madame Sandia BOINALI, chargée de mission Programme national pour l'alimentation (PNA) et inspectrice en sécurité sanitaire des aliments qui aborde les différents points à l'ordre du jour.

Synthèse de la présentation : *Voir diaporamas de la présentation du CRALIM par la DAAF de Mayotte et des projets et plans d'action portés par les participants au CRALIM.*

Présidé par le Préfet de région, le comité Régional de l'Alimentation a pour objectif d'examiner toute question relative à la mise en œuvre au niveau régional du Programme national pour l'alimentation (PNA), de faire son suivi ainsi que son évaluation.

Cette année 2023, les points abordés lors du CRALIM consistaient, dans un premier temps en la présentation du Programme nationale pour l'alimentation (PNA), ses objectifs, ses champs d'application, ainsi que les différents outils de sa mise en œuvre. Ensuite, un bilan des financements attribués par la DAAF, entre 2021 et 2022, a été dressé au public.

Dans un second temps, un focus sur la restauration collective a été réalisé. Le cadre légal applicable à la restauration collective a été exposé. Parmi les dispositions légales, les mesures de la loi EGAlim et de la loi « Climat et résilience » ont été présentés aux membres du CRALIM. La plateforme numérique gouvernementale

« ma cantine » est une des mesures des lois applicables à la restauration collective. Le principe de cette plateforme a été présenté.

Concernant la restauration collective scolaire, une discussion autour du programme « Petit-déjeuner à l'école » a eu lieu avec exposition des objectifs et des résultats du programme depuis 2019. Un état des lieux des activités et projets en cours et à venir pour le second degré a été réalisé.

Pour finir, un autre levier pour la restauration collective scolaire a été présenté à travers le programme européen « Fruits et légumes – Lait et Produits laitiers à l'école ».

Points de discussion :

Tout au long de la présentation, des bénéficiaires des subventions octroyées par la DAAF et collaborateurs sont intervenus pour présenter, respectivement, les actions menées dans le cadre des subventions attribuées (objectifs, attentes et résultats) et les programmes pilotés ou bilans de financement.

1. Présentation du PAT de la Communauté des communes de la 3CO

La 3CO invite les membres du CRALIM à prendre connaissance et à participer au projet système alimentaire MOOC portant sur l'ensemble des territoires d'Outre-mer (avec une déclinaison et des spécificités pour chacun des territoires). Ce projet est piloté par l'association Let's Food, en partenariat avec l'ADEME et la 3CO pour le territoire de Mayotte. L'objectif du projet consiste en la co-construction d'un MOOC sur les systèmes alimentaires des territoires d'Outre-mer pour renforcer les compétences des PAT et acteurs associés.

2. Présentation du projet porté par le Centre multisports de Mroalé (C2M)

Face au succès du projet auprès des enfants et des parents, l'association vise à renouveler l'action dans un autre cadre.

3. Présentation des projets portés par l'association Rediab Ylang 976

Voir diaporamas.

4. Mesure 14 du plan de Relance – Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes

Les membres du CRALIM s'interrogent sur la faible participation des communes face à l'appel à projets dans le cadre de la mesure 14 du plan de Relance malgré la diffusion de l'information par la DAAF.

La DEETS évoque l'importance de la communication entre les différents services de l'Etat, collectivités et le grand public.

Le rectorat précise que les financements attribués sont spécifiques à l'appel à projets du Plan de relance et ne sont pas représentatifs des financements actuels pour le 1^{er} et 2nd degré. Il annonce, également, la nécessité d'inclure les données actuelles de la DEALM et de la CSSM, relatifs aux financements et investissements dans le milieu scolaire.

5. Mesure 12 du plan de relance – Alimentation locale et solidaire – Présentation du projet porté par le groupement intercommunal des agriculteurs du sud de Mayotte (GIASM)

Le GIASM souligne la volonté de développer les circuits courts pour permettre l'approvisionnement des denrées agricoles locales, notamment dans le milieu scolaire. Il précise, également, l'importance des aides financières des services de l'Etat pour le développement de l'agriculture au niveau des communes du sud de Mayotte.

Monsieur le Secrétaire générale adjoint de la Préfecture souligne le caractère essentiel des soutiens à la structuration des filières agricoles des circuits-courts.

6. Présentation du PNNS (programme national nutrition santé) par l'ARS de Mayotte

L'ARS n'a pas pu répondre présent pour présenter le programme national nutrition santé (PNNS) en raison de la gestion de la crise de l'eau.

7. Présentation des actions soutenues par la DEETS de 2021 à 2022

Voir diaporamas.

8. Présentation du programme « Petit-déjeuner à l'école » piloté par le Rectorat

Le rectorat précise que le programme recouvre le territoire de Mayotte et que des projets de constructions scolaires sont en cours pour le 1^{er} et 2nd degré.

Pour la partie petits déjeuners, l'académie poursuit la montée en charge pour toucher le plus grand nombre d'élèves possible dans le respect du PNNS avec une offre qualitative pour que les élèves démarrent leur journée de classe dans de bonnes conditions : concentration et attention nécessaires à la construction de leurs apprentissages scolaires.

L'angle développement durable est également un axe fort, travailler avec les élèves tout en y associant la collectivité et les familles.

La laiterie de Mayotte interroge le Rectorat sur deux questions portant sur l'approvisionnement des produits laitiers vers les établissements scolaires et les mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire mises en place par le Rectorat.

Les membres du CRALIM ont soulevé la problématique des déchets générés par la mise en place des collations et des petit-déjeuners distribués. Ils s'interrogent sur les alternatives mobilisables pour diminuer ces déchets.

9. Questions diverses

Concernant les mesures de la loi EGAlim, la 3CO s'interroge sur les données actuelles relatives au territoire de Mayotte, notamment la part d'approvisionnement en produits durables et de qualité dont le bio dans la restauration collective.

En réponse, il a été précisé qu'à l'heure actuelle, il y a peu de produits durables, bio-produits à Mayotte. L'offre en produits bio est assez faible et le label RUP Mayotte n'est pas développé. Compte tenu de ce constat, les objectifs visés par la mesure EGAlim ne sont pas atteints pour l'année 2022. Cette loi aurait tendance à favoriser des produits d'import labellisés, ce qui augmente nettement le coût des produits ainsi que l'impact carbone dû au transport. Un bilan des résultats de télédéclaration pour l'année 2023 est en cours d'étude.

Concernant les nouvelles mesures introduites par la loi « Climat et résilience », les participants ont souhaité savoir quel est le seuil attendu pour la part des viandes et poissons durables et de qualité entrant en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2024 pour le territoire de Mayotte. Pour rappel, la loi précise l'obligation d'au moins 60% de produits durables et de qualité pour les familles "viandes" et "poissons" (taux porté à 100% pour les restaurants collectifs de l'Etat). Une réflexion est en cours pour déterminer si une adaptation sera proposée pour l'Outre-mer compte tenu des difficultés rencontrées en matière d'approvisionnement de viandes durable et de qualité.

Il est précisé que dans le cadre de « l'autonomie alimentaire » l'objectif est d'atteindre l'auto suffisance dans certains secteurs comme celui des œufs et des productions végétales.

Le dernier CRALIM remonte à Novembre 2021. Monsieur le Secrétaire général adjoint de la Préfecture rappelle la nécessité que ce comité se réunisse au minimum une fois par an et rassemble l'ensemble des acteurs de l'alimentation.

La séance est levée à 12h35.

Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire général adjoint de la Préfecture

Cédric KARI-HERKNER



Annexe 1 – Liste des présents

Prénom NOM	Structure
Cédric KARI-HERKNER	Secrétaire général adjoint de la Préfecture
Bastien CHALAGIRAUD	Directeur de la DAAF
Patrick GARCIA	DAAF / SA
Anfane AHMADI	DAAF / SA
Sandia BOINALI	DAAF / SA
Inayatie KASSIM	Ville de Mamoudzou
Yannick LERES-BISHOPP	DEETS
Asna BACAR	Rediab Ylang 976
Haïrati SAID-SOUFFOU	DAAF / SA
Camille GANDOSSI	ADEME
Mélissa CODIAMOUTOU	Croix-Rouge française
Yasser ABOUDOU	DAAF / SA
Anfouwa HOUMADI	DAAF / SA
Farci HOUMADI	Ville de Mamoudzou
Lucie MORIN	CCSUD
Solène RAOUL	3CO
Emmanuel CLERC	Laiterie de Mayotte
Corinne DELVALLE	Rectorat
Dominique GRATIANETTE	Rectorat
Marion PANNEQUIN	Centre Multisport de Mroalé (C2M)
Hachim SAID	Conseil départemental
Siti Frahati	Conseil départemental
Houlam ALI BACAR	ALI-BA
Toyba CHEBANI	EXTENSO Mayotte
Laticen OARDA PARINE	EXTENSO Mayotte
Jiannina SECCHI	Prefecture / SGA
Nafissatou MOUHOUDHOIRE	DEETS
Tarikil SAIDINA	DAAF / SA
Satyfatou MADI	DEETS
Arzade SAIDALI	DRAJES
Ourfane ALI MARI	Groupement Intercommunal des Agriculteurs du Sud de Mayotte (GLASM)

Annexe 2 – Liste des absents

Prénom NOM	Structure
Laeticia LE COQ	ARS
Nassim GUY	ARS
Faina ABDOU	Cadema